



Vacances été 2008



Comité d'Entreprise Caterpillar

La formule de réservation change

Parce que vos envies de découverte, d'évasion, de loisirs et de farniente ne sont pas les mêmes, le CE vous offre désormais la possibilité de choisir vos vacances en toute liberté parmi le vaste choix de destinations proposé par nos différents organismes et ce dès le mois de janvier. Cette formule de réservation dite « au coup par coup » ne nécessite pas de priorités de départ et vous permet donc d'obtenir rapidement une réponse à votre demande.

Toutefois, pour les organismes où le CE est copropriétaire et pour les studios propriété du CE (voir ci-après), les priorités de départ sont maintenues. Ainsi, si votre choix prioritaire se porte sur l'une de ces destinations, vous obtiendrez une réponse à votre demande aux alentours du 30 janvier après gestion des priorités et dans le cas où la réponse est négative vous aurez la possibilité de vous orienter soit vers la formule au « coup par coup » soit de faire une demande d'hébergement supplémentaire auprès de l'organisme sachant que la réponse à votre demande interviendra au plus tôt début mars.

Les critères de priorité sont les suivants :

- ▶ Votre fréquentation antérieure aux séjours « Vacances Familles » été et hiver proposés par le CE.
- ▶ Votre attribution par le C.E. de chèques vacances (l'attribution de chèques vacances étant considérée comme une dotation de séjour)
- ▶ Les locations d'un camping-car, d'un bateau croisière fluviale et gîte de France étant également considérées comme une dotation de séjour.
- ▶ Afin de favoriser les familles n'ayant jamais bénéficié des propositions de séjours « Vacances familles » du C.E., de chèques vacances et de locations camping-car..., celles-ci seront prioritaires par ordre du plus faible quotient familial, calculé d'après l'avis d'imposition.
- ▶ Pour les familles ayant déjà bénéficié de séjours « Vacances Familles », de chèques vacances et de locations camping-car..., les priorités seront effectuées toujours par rapport aux fréquentations antérieures/attributions de chèques vacances/locations de camping-car et par ordre du plus faible quotient familial.

Nous vous rappelons que le CE subventionne également vos vacances en gîte de France, en camping-car ou en bateau fluvial sans permis. Toutes les informations complémentaires sont disponibles au secrétariat du CE ou sur le site internet : www.comitecat.com

Cette mesure a pour ambition de répondre à vos souhaits et

attentes par une offre riche et diversifiée en matière de destinations vacances et ainsi permettre au plus grand nombre de partir en vacances par l'intermédiaire du Comité d'Entreprise.

Cette nouvelle formule est à l'essai, nous espérons vivement qu'elle vous donnera satisfaction et dans l'attente, nous vous souhaitons de faire le meilleur choix pour des vacances réussies.

Alain HOSTACHY
Président de la Commission Vacances

Comment et quand vous inscrire :

Les revues de nos prestataires seront à votre disposition au CE début janvier. Vous aurez donc la possibilité de sélectionner la destination de votre choix (sauf séjours incluant les frais de transport notamment à l'étranger) de janvier à fin mars afin de bénéficier de la subvention du CE. Passé ce délai, les demandes ne seront plus subventionnées.

Les demandes de séjour « copropriété et propriété du CE » débutent également en janvier mais devront être remises au CE avant le 20 janvier afin que le CE puisse effectuer les priorités de départ et vous donner une réponse le plus tôt possible aux alentours du 30 janvier.

Le CE reste votre interlocuteur pour toute réservation ou autres démarches administratives auprès des organismes.

Votre demande se fera par l'intermédiaire du bulletin de réservation (disponible au CE) que nous vous conseillons de remettre le plus tôt possible au CE afin d'optimiser vos chances d'obtenir le séjour de votre choix auprès de l'organisme notamment pour la formule « au coup par coup ».

Sur le formulaire de réservation, attention à bien distinguer la formule choisie :

- ▶ partie violette = réservation sur brochure ouverte
- ▶ partie jaune = réservation séjour copropriété ou propriété du CE.
- ▶ partie verte = à compléter quelque que soit la formule choisie



Elle devra être accompagnée :

- de l'avis d'imposition 2006 pour les familles ne l'ayant pas encore remis au CE
- d'un acompte de 200 €

Attention : les familles qui ne remettent pas leur avis d'imposition bénéficient de la subvention minimum de 5 %.

Les confirmations de séjour

- Formule « au coup par coup » : réponse rapide par téléphone validée par courrier ultérieurement.
- Formule « séjour copropriété/propriété du CE » : Les réponses interviendront vers le 30 janvier après la gestion des priorités de départ. Si votre demande est refusée, vous aurez la possibilité de formuler une demande supplémentaire auprès de l'organisme copropriétaire ou faire une demande « au coup par coup » parmi l'ensemble des brochures de nos prestataires.

L'envoi des confirmations donne lieu à l'encaissement de votre acompte.

La subvention

Le Comité d'Entreprise subventionne les séjours vacances familles été et hiver dans la limite de 4 semaines dans l'année :

- séjour hiver/printemps ❄️ décembre, janvier, février, mars, avril (inscriptions de septembre à fin janvier)
- séjours été/automne ☀️ mai, juin, juillet, août, septembre, octobre, novembre (inscriptions de janvier à fin mars)

Sont subventionnés, les membres du personnel Caterpillar S.A.S et Caterpillar Commercial Services et leur famille (conjoint ou concubin déclaré et enfants à charge scolarisés). Les personnes employées en CDD pourront formuler une demande de séjour à condition qu'elles soient encore présentes dans l'entreprise le jour du départ en vacances. Le personnel intérimaire ne peut prétendre à un séjour subventionné.

Tous les séjours seront subventionnés sur le prix réel indiqué sur les brochures en fonction du quotient familial à l'exception des séjours en demi pension ou pension complète. Ceux-ci seront subventionnés en fonction du quotient familial, sur la part hébergement/animation qui représente 55 % du prix du séjour.

Ne sont pas subventionnés, les séjours incluant les frais de transport.

Exemple : séjour en pension complète d'une semaine = 2 000 €

Part hébergement/animation = 2 000 € x 55 % = 1 100 €

Subvention de la famille : 40 % sur 1 100 € = 440 € de subvention accordée

Reste à charge pour la famille = 2 000 € - 440 € = 1 560 €

Barème

Quotients	% de subvention
De 1 à 406	60 %
De 407 à 528	50 %
De 529 à 710	40 %
De 711 à 934	30 %
De 935 à 1217	25 %
De 1218 à 1359	20 %
De 1360 à 1505	15 %
De 1506 à 1999	10 %
2000 et +	5 %

Calcul du quotient familial

Le quotient familial se calcule comme suit : dernier revenu imposable (soit pour cette année celui de l'année 2006) divisé par 12 mois et divisé par le nombre de parts en fonction de votre situation familiale (voir ci-dessous).

- Les personnes célibataires bénéficieront d'une demi part supplémentaire dans le calcul de leur quotient à condition qu'elles soient propriétaires ou locataires de leur logement (fournir justificatif).
- Pour les familles, le calcul s'effectue désormais en tenant compte du nombre de personnes effectivement à charge (chaque personne à charge = 1 part)
- Les couples avec ou sans enfant à charge vivant en concubinage devront fournir leur avis d'imposition respectif et partager la même adresse (fournir un justificatif). Chaque personne à charge = 1 part

Dans ce mode de calcul, le montant de la pension alimentaire versé par les personnes divorcées est pris en compte. Si les enfants participent au séjour, ils seront inclus dans le nombre de parts.

Acompte : 200 € d'acompte devront être remis obligatoirement lors de l'inscription. Ils seront restitués aux familles pour lesquelles nous n'aurons pas pu satisfaire la demande et déduit du montant restant à charge pour les familles qui auront obtenu un séjour.

Facturation : Les séjours commandés à l'inscription seront fermes et définitifs et facturés entièrement.

Paiement : Les paiements peuvent être échelonnés. Le solde doit être réglé avant la date de départ.

Annulation des séjours : L'inscription à tout séjour est un engagement. Toute annulation devra être déclarée au CE par écrit avec justificatif dès la survenance de la cause. Vous pouvez souscrire à l'assurance annulation que propose l'organisme de vacances que vous aurez choisi. Attention, la mise en jeu des garanties annulation/interruption de séjour ne peut intervenir

que dans certains cas et à la suite d'un événement imprévu et non préexistant au moment de l'inscription. Certains frais restent néanmoins à votre charge même si vous avez contracté une assurance, notamment les frais de gestion de dossier.

Prolongation des séjours et prestations supplémentaires :

En cas de prolongation des séjours ou d'achat de prestations supplémentaires, les frais engendrés seront à régler directement sur le centre. Ils ne seront pas subventionnés par le C.E.

Adhésion et frais de dossier : Ces frais facturés par certains organismes seront inclus dans le prix du séjour et subventionnés en fonction du quotient.

Caution : Une caution est demandée à votre arrivée. Après inventaire et état des lieux, elle vous sera restituée en fin de séjour ou retournée par courrier à votre domicile, déduction faite des éventuelles dégradations.

Remise des dossiers : **Les dossiers seront adressés à votre domicile environ 10 jours avant le départ si le solde de la facture a été réglé. Dans le cas contraire, les dossiers seront à retirer au secrétariat du C.E. ; le solde devra être payé à cette occasion.**

Hébergement : Respectez la capacité d'accueil de l'hébergement choisi.

Exemple : une famille de 6 personnes = hébergement pour 6 personnes ; aucun hébergement conçu pour 4 personnes ne sera attribué à une famille de 5 personnes ou plus. A l'inverse, les familles de 4 personnes ne pourront prétendre à un hébergement d'une capacité d'accueil supérieure à 4 sauf si la destination choisie ne propose que des hébergements de 5 places ou plus ou si des logements plus grands sont encore disponibles.

Toute famille arrivant sur un centre avec un nombre de personnes supérieur à la capacité d'hébergement se verra l'accès à son lieu de séjour refusé.

Aide CAF

Les caisses d'allocations familiales délivrent des bons au bénéfice des familles allocataires dont les ressources ne dépassent pas un certain plafond : celui-ci est déterminé par chaque caisse.

Attention :

Ces bons ne sont valables que pour des séjours se déroulant sur une installation agréée. Nous vous conseillons de bien lire la notice explicative qui accompagne vos bons vacances afin de connaître vos droits ou renseignez-vous auprès du C.E. avant de partir en vacances.

Vos bons devront être impérativement complétés par le centre de vacances où vous aurez séjourné. Ils devront également être vérifiés par le C.E. qui vous délivrera une attestation de séjour. Les bons et l'attestation devront par la suite être adressés à la CAF par vos soins.

Chèque vacances

- Les chèques vacances émanant du C.E. Caterpillar ne peuvent servir au paiement des séjours réservés auprès du C.E.
- Les chèques vacances émanant d'un autre C.E. pourront être déduits. Vous devez, au préalable, vérifier que l'organisme de vacances choisi accepte les chèques vacances. Pour être valables, il est impératif que ces chèques nous parviennent avant le début du séjour.

Taxe de séjour

La plupart des tarifs indiqués dans cette brochure ne tiennent pas compte de la taxe de séjour qui pourrait être instituée dans les communes dont dépendent les centres de vacances, par application du décret n° 12969 du 16/11/82.

Cette taxe sera réglée directement sur le lieu de vacances suivant le barème fixé par le conseil municipal de la commune. Aucune subvention n'est accordée pour cette taxe.

Nos amis les bêtes

Si vous souhaitez que votre animal participe au séjour, vous devez au préalable vérifier si les animaux sont acceptés dans le centre de vacances que vous aurez choisi. Un supplément non subventionné peut vous être demandé. Si les animaux sont acceptés vous devez le signaler à la réservation. Vous devez vous munir de son carnet de vaccination et le tenir en laisse durant le séjour. Nous attirons votre attention sur le risque de vous voir refuser l'accès à votre lieu de séjour si vous ne respectez pas cette procédure. Par ailleurs, depuis la loi du 6/1/99, sont interdits les chiens de 1^{er} catégorie ; les chiens de 2^{ème} catégorie doivent faire l'objet d'un accord préalable du centre de vacances.

Pour vous faire inscrire

Rappel des permanences :

Usine de Grenoble :

- lundi, jeudi et vendredi de 14 h à 16 h 15
- mardi de 13 h 30 à 16 h 15
- fermé le mercredi

Usine d'Echirolles :

- du lundi au vendredi de 14 h à 16 h 15 (fermé le mercredi)

Permanence pour l'équipe III Grenoble/Echirolles :

- Tous les jeudis de 6 h 30 à 7 h 00.



Les organismes partenaires du Comité d'Entreprise

Formule au coup par coup (sans gestion de priorités de départ)

Choisissez la destination de votre choix parmi l'ensemble de ces brochures sauf destinations incluant les frais de transport. Afin de bénéficier de la subvention, votre demande de réservation doit obligatoirement passer par le Comité d'Entreprise dans la période allant de janvier à fin mars (bulletin d'inscription ci-joint).

Vous pouvez vous procurer leur brochure au CE. Le nombre de brochures disponible au CE étant limité, nous vous conseillons vivement de les consulter sur les sites internet.

Organismes partenaires	Sites internet	% de réduction accordé (*)
ASSE	www.assse.com	5 %
GOÉLIA	www.goelia.com	10 %
LAGRANGE VACANCES	www.groupe.lagrange.com	8 %
EUROGROUP	www.eurogroup-vacances.com	15 %
O'HARA	www.ohara-vacances.com	10 %
LOISIRS VACANCES PASSION	www.loisirsvacances.net	10 %
TRAMONTANE	www.tramontane.org	
INVAC	www.invac.fr	
VACANCES BLEUES	www.vacancesbleues.com	10 à 15 %
DAUPHITOUR VACANCIEL	www.vacancier.com	
RÉSID'HOTEL	www.residhotel.com	10 à 20 %
MONA LISA HÔTELS ET RÉSIDENCES	www.monalisahotels.com	10 %
RENOUVEAU VACANCES	www.renouveau-vacances.fr	10 %
VILLAGES CLUBS DU SOLEIL	www.villagesclubsdusoleil.com	5 à 10 %
VALVVF	www.valvfvf.fr	5 à 10 %
ODALYS	www.odalys-vacances.com	10 %
TOUTES SAISONS VACANCES	www.toutes.saisons-vacances.com	
SOGEREL	www.sogerel.com	6 à 15 %
VACANCES POUR TOUS		
LVR	www.lvr-vacances.com	10 à 15 %
GROUPE PIERRE&VACANCES/MAÉVA	www.Pierre&Vacances ou www.Maeva.com	Jusqu'à 25 %
GAÏA VOYAGES	En cours d'élaboration	6 %
CAMPING CLUB LES VAGUES	www.lesvagues.net	5 %
CAMPING CLUB LE PLEIN AIR DES CHÊNES	www.pleinairdeschenes.net	5 %

(*) Certains partenaires accordent un % de réduction sur les tarifs brochures. Ces réductions varient en fonction des destinations et des périodes de séjour.

Les appartements « Propriété » du CE

VOTRE DEMANDE DOIT ÊTRE DÉPOSÉE AU CE AVANT LE 20 JANVIER POUR BÉNÉFICIER DU RÈGLEMENT DES PRIORITÉS DE DÉPART.
(BULLETIN D'INSCRIPTION CI-JOINT) - DESCRIPTIFS DÉTAILLÉS DISPONIBLES AU CE.

A la montagne

LE PLEynet « LES SERACS » - ISÈRE

PROPRIÉTÉ DU C.E. CATERPILLAR

A quelques kilomètres de Grenoble, dans le domaine des 7 Laux, le Pleyne est idéal pour les promenades et la pêche...



Hébergement : 1 studio entièrement équipé pour 7 personnes, TV, séjour coin cuisine avec lave-vaisselle, 2 chambres, sanitaires complets. Balcon.

Possibilités de séjours tout au long de l'année week-end ou semaine.

Prix par famille et par semaine (en euro)

Périodes	1er/12 au 30/04	01/05 au 30/11
1 studio 7 lits	325	176

Prix par famille et par week-end (en euro)

Périodes	1er/12 au 30/04	01/05 au 30/11
1 studio 7 lits	35	18

Animaux interdits – Suivant les disponibilités du planning, il sera possible d'occuper le studio le vendredi à partir de 17 h moyennant un supplément de 5 €.

LES 2 ALPES - ISÈRE

PROPRIÉTÉ DU C.E. CATERPILLAR

Été comme hiver, quel plaisir les 2 Alpes tant il y a des activités sympas ! Du ski sur le glacier bien sûr, mais aussi du rafting, du parapente, du VTT, du tennis, de la natation, de la randonnée, de la voile... Au total on compte plus de 60 activités estivales.



Hébergement : 1 studio entièrement équipé pour 6 personnes séjour coin cuisine, 1 chambre, 1 coin nuit, sanitaires complets. Balcon, TV.

Possibilités de séjours week-end ou semaine tout au long de l'année.

Prix par personne et par famille (en euro)

Périodes	1er/12 au 30/04	01/05 au 30/11
1 studio 6 lits	380	200

Prix par famille et par week-end (en euro)

Périodes	1er/12 au 30/04	01/05 au 30/11
1 studio 7 lits	50	30

Animaux interdits – Suivant les disponibilités du planning, il sera possible d'occuper le studio le vendredi à partir de 17 h moyennant un supplément de 5 €.

ALPE D'HUEZ - ISÈRE

PROPRIÉTÉ DU C.E. CATERPILLAR

L'Oisans c'est plus qu'une région, c'est un petit monde qui s'organise autour de 6 vallées, la Romanche, le Vénéon, la Lignarre, le Ferrand, la Sarenne et l'Eau d'Olle. Le Massif des Grandes Rousses, massif montagneux typique de l'Oisans a su préserver son authenticité. L'Alpe d'Huez, située au pied de ce magnifique Massif des Grandes Rousses, belvédère au dessus de l'Oisans, vous invite à venir respirer un peu de sa sérénité.



Hébergement : studio entièrement équipé pour 6 personnes séjour coin cuisine avec lave-vaisselle, 2 chambres, 1 coin nuit, sanitaires complets. Balcon, TV.
Possibilités de séjours week-end ou semaine tout au long de l'année.

Prix par semaine et par famille (en euro)

Périodes	1er/12 au 30/04	01/05 au 30/11
1 studio 6 lits	380	200

Prix par famille et par week-end (en euro)

Périodes	1er/12 au 30/04	01/05 au 30/11
1 studio 7 lits	50	30

Animaux interdits – Suivant les disponibilités du planning, il sera possible d'occuper le studio le vendredi à partir de 17 h moyennant un supplément de 5 €.

BRIANCON - HAUTES ALPES

PROPRIÉTÉ DU C.E. CATERPILLAR

Briançon est à la fois une ville climatique dotée d'un ensoleillement exceptionnel, touristique et historique. Elle offre un large choix d'activités de plein air et sportives mais aussi un vaste patrimoine historique et culturel qui vous séduira. L'appartement se trouve dans une résidence calme bien que située à proximité de toutes les commodités en plein centre ville.



Hébergement : Appartement de type T3 (50 m2) équipé pour 5 personnes : grand séjour/coin cuisine avec lave vaisselle, 2 chambres, sanitaires complets, terrasse. TV.

Prix par personne et par famille (en euro)

Périodes	1er/12 au 30/04	01/05 au 30/11
1 appartement 5 lits	380	200

Prix par famille et par week-end (en euro)

Périodes	1er/12 au 30/04	01/05 au 30/11
1 studio 7 lits	50	30

Animaux interdits – Suivant les disponibilités du planning, il sera possible d'occuper le studio le vendredi à partir de 17 h moyennant un supplément de 5 €.

CAVALAIRE - VAR

PROPRIÉTÉ DU C.E. CATERPILLAR

A mi chemin entre le Lavandou et St Tropez, Cavalaire est située au fond de la baie du même nom, la plus au sud de la Côte Varoise qui a la particularité d'offrir 4 km de plage de sable fin. Quartier résidentiel à 750 m environ des commerces, plages, commerces et port de plaisance, résidence sécurisée de style provençal avec espaces verts et piscine.



Hébergement :

Appartement climatisé deux pièces 4 places 33 m2 : kitchenette avec lave-vaisselle, séjour, chambre, salle de bains, terrasse avec mobilier de jardin. TV.

Pour les séjours en HAUTE SAISON : juillet et août

- 600 euros par semaine
- Pas de week-end

Pour les séjours en MOYENNE SAISON : mai, juin, septembre, octobre et petites vacances scolaires

- 400 € par semaine
- 100 € le week-end + 20 € par jour supplémentaire sans excéder 4 jours

Pour les séjours en BASSE SAISON : novembre, décembre, janvier, février, mars, avril

- 250 € par semaine
- 65 € le week-end + 15 € par jour supplémentaire (sans excéder 4 jours, week-end compris)

Animaux interdits.

BANDOL - VAR

PROPRIÉTÉ DU C.E. CATERPILLAR

L'appartement se situe à Bandol (83) dans une résidence calme et sécurisée (accès avec digicode). La plage est à 400 m et le centre de Bandol à 1 km.



C'est un appartement climatisé de type T1 (32 m2) équipé pour 6 personnes en rez-de-jardin avec terrasse exposée sud. (hall coin/nuit double dégagement avec placard, salle de bains - WC - coin cuisine dans vaste séjour, lave-linge et TV).

Pour les séjours en HAUTE SAISON : juillet et août

- 600 euros par semaine
- Pas de week-end

Pour les séjours en MOYENNE SAISON : mai, juin, septembre, octobre et petites vacances scolaires

- 400 € par semaine
- 100 € le week-end + 20 € par jour supplémentaire sans excéder 4 jours

Pour les séjours en BASSE SAISON : novembre, décembre, janvier, février, mars, avril

- 250 € par semaine
- 65 € le week-end + 15 € par jour supplémentaire (sans excéder 4 jours, week-end compris)

Animaux interdits.



Les destinations « co-propriété » du CE

VOTRE DEMANDE DOIT ÊTRE DÉPOSÉE AU CE AVANT LE 20 JANVIER POUR BÉNÉFICIER DU RÈGLEMENT DES PRIORITÉS DE DÉPART. (BULLETIN D'INSCRIPTION CI-JOINT). CES DESTINATIONS FIGURENT SUR LES BROCHURES DES ORGANISMES TOURISTRA OU ULVF DISPONIBLES AU CE. VOUS POUVEZ ÉGALEMENT CONSULTER LEUR SITE INTERNET.

(Côte méditerranéenne)

GILLETTE - ALPES MARITIMES

ULVF - WWW.VACANCES-ULVF.COM

Dominant la vallée du Var, face aux pics du Mercantour, le Domaine de l'Olivaie, s'ouvre sur un panorama exceptionnel. Perchés sur le rocher, les villages pittoresques de Gillette et de Bonson semblent veiller au calme et à la sérénité de vos vacances. A 25 km de Nice idéalement situé entre mer et montagne, le Domaine de l'Olivaie est un point de départ idéal pour la découverte des plus beaux sites de la côte d'Azur et de l'arrière pays.



spectacles, salle de TV, restaurant, discothèque...Assurées par une équipe permanente avec l'aide d'artistes et d'intervenants extérieurs, de nombreuses animations sont proposées en journée et en soirée.

Hébergement : chambres spacieuses dotées d'une salle d'eau et sanitaires. Demi pension ou pension complète. (2 chambres 4 personnes)

Prix par semaine et par personne (en euro)

Périodes	6/4 au 4/5 Dim/Dim	3/5 au 31/5	31/5 au 14/6 30/8 au 20/9	14/6 au 28/6	28/6 au 5/7 23/8 au 30/8	5/7 au 26/7	26/7 au 16/8	16/8 au 23/8	20/9 au 18/10	A partir du 18/10
Adultes	320	286	302	314	328	388	436	364	274	252
Enfants de 7 à moins de 14 ans	256	214	227	235	246	291	327	273	206	189
Enfants de 4 à moins de 7 ans	192	143	151	157	164	194	218	182	138	126
Enfants de 0 à moins de 4 ans	128	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Tarifs demi pension à consulter sur brochure- tarifs assurance annulation à consulter sur brochure

FREJUS « LES RESIDENCES DU COLOMBIER » - VAR

U.L.V.F. COPROPRIÉTÉ CATERPILLAR - WWW.VACANCES-ULVF.COM

Un site privilégié à deux pas de la mer...Le village de vacances « Les Résidences du Colombier » s'étend dans une pinède agréementée de nombreuses essences méditerranéennes. A votre disposition, vaste piscine, terrains de pétanque et de volley, tir à l'arc, billard, mini-club, salle polyvalente, bar avec terrasse, restaurant... De nombreuses animations sont proposées en journée et en soirée pour les adultes et les enfants.



Hébergement : Chambres confortables et spacieuses, disposant de sanitaires complets, elles s'ouvrent sur une terrasse et un jardinet. Pension complète ou demi-pension. (1 chambre 2 personnes et 2 chambres 4 personnes)

Prix par personne et par semaine (en euro)

Périodes	6/4 au 4/5 Dim/Dim	3/5 au 31/5	31/5 au 14/6 30/8 au 20/9	14/6 au 28/6	28/6 au 5/7 23/8 au 30/8	5/7 au 26/7	26/7 au 16/8	16/8 au 23/8	20/9 au 18/10	A partir du 18/10 sauf réveillon
Adultes	320	286	302	314	336	396	444	372	274	252
Enfants de 7 à moins de 14 ans	256	214	227	235	252	297	333	279	206	189
Enfants de 4 à moins de 7 ans	192	143	151	157	168	198	222	186	138	126
Enfants de 0 à moins de 4 ans	128	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Tarifs demi pension à consulter sur brochure - tarifs assurance annulation à consulter sur brochure

LES ISSAMBRES - VAR

TOURISTRA - COPROPRIÉTÉ CATERPILLAR

Entre St Raphaël et Saint-Tropez, la station égrène ses maisons dans les collines sur 7 km de côte découpée. La jolie plage de la Gaillarde est aux pieds du village de Vacances.

Adossé aux collines des Maures, le Village de Vacances domine la côte, face à la mer accès direct à la plage par un tunnel.

Animations variées tant en journée qu'en soirée pour les adultes et les enfants, piscine avec bassin pour les petits, clubs enfants avec animateurs attentifs et diplômés.



Hébergement : Mobilhome 6 personnes, entièrement équipé, cuisinette/séjour, trois chambres, sanitaires complets, terrasse avec auvent et mobilier de jardin.

Prix par semaine et par famille (en euro)

Périodes	31/5 - 14/6	14/6 - 21/6	21/6 - 28/6	28/6 - 05/7	23/8 - 30/8	23/8 - 30/8	30/8 - 13/9
1 Mobilhome 6 places	314	465	554	624	686	624	314

Assurance annulation tarifs à consulter sur brochure

COGOLIN « LE YOTEL » - VAR

TOURISTRA - COPROPRIÉTÉ CATERPILLAR

Dans un domaine de 13 hectares, à deux pas de St Tropez, chalets de bois ombragés. Commerces et plages à 500m. Bar, discothèque, courts de tennis, piscine avec bassin enfants. Accueil enfants de 3 à 6 ans. Animation adultes, programme varié, de l'initiation sportive aux jeux, tournois, sorties à vélo et balades. Spectacles chaque soir. Soirées dansantes.



Hébergement : Gîtes de nature 4 lits : coin cuisine entièrement équipé, eau froide sur évier, loggia, 2 chambres, pas de sanitaire. Linge de lit fourni.

Gîtes de nature 6 lits : coin cuisine entièrement équipé, eau froide sur évier, loggia, 3 chambres, pas de sanitaire. Linge de lit fourni.

Prix par semaine et par famille (en euro)

Périodes	31/5 - 14/6	14/6 - 21/6	21/6 - 28/6	28/6 - 5/7	5/7 - 23/8	23/8 - 30/8	30/8 - 13/9
4 gîtes 4 places	224	302	364	409	461	409	224
4 gîtes 6 places	258	381	454	510	574	510	258

Assurance annulation tarifs à consulter sur brochure

BALARUC LES BAINS - HERAULT

TOURISTRA - COPROPRIÉTÉ CATERPILLAR

Entre l'Espagne et la Camargue, c'est une station balnéaire très ensoleillée, mais aussi une ville thermale réputée. Le Village de Vacances le « Solehau » domine le bassin de Thau, face à Sète, à la pointe de la presqu'île. Centre ville à 500 m, plages aux portes du village. Loisirs : salons TV, bibliothèque, salle de gym, salle de spectacles, piscine, bassin enfants, courts de tennis...



Hébergement : chambres en pension complète vin à discrétion.

Prix par semaine et par personne (en euro)

Périodes	4/5 - 11/5 11/5 - 18/5 14/9 - 28/9	18/5 - 15/6	15/6 - 29/6 31/8 - 14/9	29/6 - 6/7 24/8 - 31/8	6/7 - 24/8	28/9 - 12/10
Chambre PC	269	274	286	351	447	258

Réductions enfants / tarifs demi-pension / tarifs assurance annulation à consulter sur brochure

CALVI - CORSE - ULVF - Copropriété Caterpillar

TOURISTRA - COPROPRIÉTÉ CATERPILLAR

Haut lieu de Balagne, séduisante station balnéaire, sur le Côte Nord-Ouest de l'île de Beauté, dominée par sa citadelle génoise, édifiée en 1268 sur le Mont Chauve qui donna le nom de la ville. Calvi est une destination touristique qui saura vous séduire par son accueil, son climat, sa douceur de vivre.

Adossé à la montagne à proximité des plages, des commerces et de la ville, le Libeccio vous accueille dans une ambiance chaleureuse et conviviale. Soirées à thèmes, concours, distractions Parents et Enfants seront organisés par une équipe d'animation.



Hébergement : Chalet 5/6 places 34 m² entièrement aménagé, séjour, coin cuisine, 2 chambres, sanitaires.

Prix par semaine et par famille (en euro)

Périodes	7/6 au 21/6	21/6 au 5/7	5/7 au 12/7	12/7 au 23/8	23/8 au 30/8	avant 7/6 et après 30/8
2 chalets 5/6 places	287	378	488	612	381	245

Assurance annulation tarifs à consulter sur brochure



SOUSTONS - LES

TOURISTA COPROPRIÉTÉ DU CE

Situé sur la commune de Soustons, proche de Port d'Albret et du village de Vieux Boucau, le Village de Vacances Le Lac Marin s'étend sur un domaine de 6 ha, bordé de piste cyclable. Il se compose de 152 gîtes de constructions traditionnelles disséminés sous les pins. Le village est situé à 500 du lac marin et à 1 km de l'océan. Piscine et bassin enfants, terrain de tennis, animation et soirées en juillet et août. Club enfants de 3 à 12 ans en juillet et août



Prix par semaine et par famille (en euro)

Périodes	28/6 au 5/7 - 23/8 au 30/8	5/7 au 23/8
1 gîte 4 places	548	604

Tarifs assurance annulation à consulter sur brochure

Hébergement : Gîte 4 places 27 m², coin repas, cuisinette, douche et WC, 2 chambres, petite terrasse privée.

ILE DE RE - CHARENTES MARITIMES

TOURISTA COPROPRIÉTÉ DU CE

Île protégée, pleine de charme, à découvrir à vélo. Dans un écrin de verdure le village de vacances s'étend sur 11 hectares boisés et fleuris, sur la côte sud de l'île, un site préservé où une foule d'activités sont possibles. Tous les commerces à 4 km. Plage de sable fin à 3 km. Accès à la plage la plus proche en 20 mn à pied par les dunes. Animation journée et soirée assurée en haute saison, chaque soir cabaret, animation musicale, spectacle... piscine, terrains de tennis...



Prix par semaine et par personne (en euro)

Périodes	28/6 au 30/8
1 bungalow bois	570

Assurance annulation tarifs à consulter sur brochure

Hébergement : Bungalow bois 6 places entièrement équipé pas de sanitaire à l'intérieur, branchement eau froide et chaude uniquement. Linge de lit fourni.

SAINT DENIS D'OLERON - CHARENTES MARITIMES

ULVF - COPROPRIÉTÉ C.E. CATERPILLAR - WWW.VACANCES-ULVF.COM

Très facile d'accès grâce au pont viaduc qui la relie au continent, l'île d'Oléron, surnommée « la lumineuse », jouit d'un ensoleillement et d'un microclimat exceptionnels. La plage se trouve à 1500 m.

Activités : piscine, terrain de volley, pétanque, ateliers de jeux pour les enfants, soirées dansantes, cabarets, spectacles...

Services : plats à emporter, restauration rapide, bar, salle TV...

Hébergement : Chalet 6 personnes tout équipé, WC, douches à l'intérieur.



Prix par semaine et par personne (en euro)

Périodes	21/6 au 28/6 23/8 au 30/8	28/6 au 5/7	5/7 au 12/7	12/7 au 26/7 16/8 au 23/8	26/7 au 16/8	Avant 21/6 Après 30/8
2 chalets 6 places	336	454	545	599	639	230

Assurance annulation tarifs à consulter sur brochure

DÉBUT DES INSCRIPTIONS LE 02/01/2008